



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 102316

Texte de la question

Mme Dominique Nachury attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'obligation de fournir un certificat médical de non contre-indication aux activités gymniques et sportives pour les adhérents d'une salle de sport ou de remise en forme. En effet, à l'heure actuelle il n'existe aucune prescription pour la fourniture d'un tel certificat lors de l'inscription d'un adhérent. Elle lui demande si elle envisage de rendre obligatoire la présentation d'un certificat médical pour les personnes s'inscrivant dans une salle de sport ou de remise en forme.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Nachury](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102316

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 janvier 2017](#), page 665

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)